

UNDT/2011/159, Charles

Décisions du TANU ou du TCNU

UNDT a jugé que la décision de ne pas sélectionner le demandeur a été examinée de manière appropriée par le panel JAB et donc appropriée. Undt a jugé que l'exigence d'expérience pertinente était appropriée et nécessaire pour cette vacance particulière et que le processus de sélection a été effectué de manière appropriée. UNDT a jugé que le panel JAB s'adressait aux principes juridiques appropriés et qu'en appliquant ces principes aux faits de l'affaire, il a posé les questions correctes et considéré les autorités appropriées. UNDT a jugé que le demandeur n'a pas satisfait qu'il y avait une irrégularité importante dans la procédure devant le JAB, par exemple remettre en question ses conclusions. Undt a jugé qu'il n'y avait pas de substance dans l'allégation du demandeur selon laquelle il y avait un conflit d'intérêts réel ou perçu dans le processus de sélection. UNDT a jugé que la copie des deux agents juridiques dans une certaine correspondance était une pratique standard au sein de l'unité. UNDT a jugé que la demande avait échoué et l'a rejetée dans son intégralité.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté le refus présumé de l'organisation à lui accorder une contrepartie complète et équitable pour un poste. Il a allégué qu'il avait reçu une telle considération et avait été soumis à une interview basée sur les compétences, il aurait eu une chance équitable et égale de satisfaire le panel de sélection de sa capacité à exercer les fonctions en question.

Principe(s) Juridique(s)

L'équité procédurale est un principe important dans les relations avec l'emploi conçus pour assurer la transparence du processus décisionnel. Il est également destiné à se prémunir contre la manipulation des critères de sélection et, ou,

alternativement, l'imposition de critères qui ne sont pas vraiment liés à l'emploi afin de conférer un avantage injuste à un candidat favorisé.

Résultat

Rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Charles

Entité

Secrétariat de l'ONU

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2010/023/ UNAT/1643

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

8 Sep 2011

Duty Judge

Juge Meeran

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Examen complet et équitable

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2002/4

Règlement du personnel

- Article 4.2

Chartre des Nations Unies

- Article 101.3

Jugements Connexes

2012-UNAT-242